



Projet de réforme des retraites

TOUS EN GREVE MARDI 17 !!

Le gouvernement feint de ne pas mesurer l'opposition massive des salariés du public comme du privé à son projet de réforme.

Il s'abrite derrière **une communication floue, mensongère et hypothétique**:

- garantie que la valeur du point ne baisserait pas, garantie que les enseignants bénéficieraient d'une compensation dans les dix ans à venir... **la prochaine majorité fera bien ce qu'elle veut.**

- création d'un minimum de retraite à 1000 € pour les carrières complètes au smic. cette annonce est fautive car ce dispositif existe déjà avec un montant de 980 €.

Nous promettons que pendant 10 ans, les gouvernements qui se succéderont augmenteront les enseignants pour compenser la baisse du niveau des pensions que notre projet entraîne.

On aurait dû aussi promettre 100 000 postes



La population n'est pas dupe. Elle comprend bien que, **dans le nouveau système, la baisse des retraites et l'augmentation de l'âge de départ sera plus facile à opérer.** Ceci permettra de limiter la part des retraites à 14% du PIB et même en deçà comme le suggèrent les libéraux européens.

Actuellement les gouvernements ont trois moyens pour limiter la part des retraites : reculer l'âge légal de départ, augmenter le nombre de trimestres et enfin baisser les retraites. Avec la réforme, les gouvernants pourront décaler l'âge pivot, geler ou réduire la valeur de service du point, reculer l'âge légal de départ et toujours baisser les retraites (avec la CSG par exemple). Jouer sur l'âge pivot et le point d'indice sera plus facile à mettre en œuvre que de jouer sur l'âge de départ ou les trimestres.

Le système tel qu'annoncé ferait déjà largement diminuer les pensions, mais avec les outils mis en place dans le cadre de la règle des 14%, il condamnera celles-ci à baisser plus encore.

Ce qui se joue actuellement c'est le maintien pour chaque citoyen de la solidarité intergénérationnelle. Cela concerne les actifs, les retraités et les jeunes.

Mobilisons-nous massivement !!

**Manifestation à 10h30 devant la
préfecture de Nevers**

**AG Education Nationale lundi 16 à 17h00
Lycée R. Follereau à Nevers**

Age pivot : Quels méfaits pour tous?



Chacun est bien convaincu qu'une baisse de la valeur du point dans le nouveau système impactera immédiatement les retraites, car la règle est très mécanique :

Nombre de points x valeur du point = montant brut de la retraite annuel^[1]

Les effets de l'âge pivot sont un peu plus difficiles à cerner, alors qu'il s'appliqueront à tous ceux qui ne seront pas en retraite en 2022. Nous proposons ci-dessous quelques simulations sur les effets du déplacement de l'âge pivot dans le cadre d'une valeur de point fixe et en neutralisant l'inflation pour des rémunérations brutes mensuelles.

Salarié du privé

Hypothèses : né en 1993, carrière débutée en 2016,
Profil de carrière : 20 ans non cadre, puis cadre.
Calcul des droits acquis avant 2025, puis réforme par points

Age de départ	Retraite Sans réforme	Avec réforme	Avec réforme	Avec réforme
		Pivot : 64 ans	Pivot : 65 ans	Pivot : 66 ans
62	1607	1380	1304	1227
64	1974	1645	1563	1480
66	2335	1932	1844	1756

Certifié ou PE

Hypothèses : né en 1973, carrière débutée en 1996,
Profil de carrière : temps plein.
fin de carrière dernier échelon de la HC, concerné par l'age pivot

Age de départ	Retraite Sans réforme	Pas de réforme par points, mais âge pivot		
		Pivot : 64 ans	Pivot : 66 ans	Pivot : 68 ans
62	2116	1904	1693	1481
64	2503	2503	2253	2002

Certifié ou PE

Hypothèses : né en 1993, carrière débutée en 2016,
Profil de carrière : temps plein, primes représentant 5% du traitement,
fin de carrière dernier échelon de la HC, concerné par l'age pivot

Age de départ	Retraite Sans réforme	Avec réforme	Avec réforme	Avec réforme
		Pivot : 64 ans	Pivot : 65 ans	Pivot : 66 ans
62	2116	1565	1478	1391
64	2503	1852	1760	1667
66	2917	2163	2065	1966

La FSU 58 a produit ces simulations à partir du rapport Delevoye et des dernières annonces du gouvernement. Le rapport contient une simulation pour un adjoint administratif recruté à 22 ans qui voit baisser sa pension mensuelle nette de 53 € à 62 ans (si l'age pivot passe de 64 à 65 ans la baisse sera de 114€...).



[1] Pour mesurer l'effet de la baisse de la valeur du point, il suffit de diviser chaque brut par 0,55 et de le multiplier par la nouvelle valeur du point.